

CONGO BELGE

Service des

Télécommunications

Arrivé à



TELEGRAMME

Mod. 2/T

de *ter* Voie d'acheminement :

Indications de service taxées :

Adresse :

*urgent = territoire
Ruhengeri*

à 11 h. 35 m.

Explication des abréviations
admis pour les indications
de service.

D	urgent
RP	réponse payée
CR	accusé de réception
LC	télégramme différé
NLT	lettre - télégramme
TC	collationnement

La Colonie n'est soumise à aucune responsabilité en raison du service de la correspondance privée par voie télégraphique
(Ordonnance législative n° 254/Téléc. du 23 août 1940)

Déposé à

Contreville

le 24

a 09 h. 45 m.

N° 546 29/6

*127705 24 T 105020/sec peeters épouse
et enfants arriveront côte lumero premier
mai = irare*

Ruhengeri



4588